



ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON



Vendredi 31 août 2018

Laissaud

1/ Engagements des équipes U15 Minimes- U17 Cadets

Nombre d'équipes	U15 Minimes	U15 Minimes	U17 Cadets	U17 Cadets
	2016 / 2017	2018 / 2019	2017 / 2018	2018 / 2019
Début Phase 1	34	36	26	27
Fin Phase 1	33		24	
Début Phase 2	38		24	
Fin Phase 2	38		24	

Mise à jour le 27/08/2018

☞ Engagement : possibilité d'engager des équipes en phase 2 (engagement par courrier avant la dernière journée de la première phase).

☞ Relance du Championnat **U15 Football à 8** : inscription jusqu'au 15 septembre 2018

☞ Création d'un Championnat **U17 Football à 8 ?** : inscription jusqu'au 15 septembre 2018

2/ Prévisionnel détermination des poules 2018/2019

Catégorie U15 Minimes

Phase 1 - 2018/2019 : **36** équipes engagées

2 niveaux : Niveau 1 : 2 poules de 10 équipes
Niveau 2 : 2 poules de 8 équipes

PREVISIONNEL selon les équipes engagées en deuxième phase

Phase 2 - 2018/2019 : sur la base de **34** équipes engagées

Division 1 Poule unique de 10 équipes
Composition :
5 premiers de la Poule A N1 + **5 premiers** de la Poule B N1

Division 2 Poule unique de 10 équipes
Composition :
les **6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}** de N1 Poule A et B
+ **1^{er}** Poule A N2 et **1^{er}** Poule B N2

Division 3 2 Poules géographiques
Composition : Dernier Poule A N1 + Dernier Poule B N1
et les autres équipes restantes de N2

Catégorie U17 Cadets

Phase 1 - 2018/2019 : 27 équipes engagées

2 niveaux : Niveau 1 : 1 poule de 10 équipes et une poule 9
Niveau 2 : 1 poule de 8 équipes

PREVISIONNEL selon les équipes engagées en deuxième phase

Phase 2 - 2018/2019 : sur la base de 27 équipes engagées

- Division 1** Poule unique de 10 équipes
Composition : **5 premiers** de la Poule A N1 + **5 premiers** de la Poule B N1
- Division 2** Poule unique de 9 équipes
Composition : les **6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}** de **N1 Poule A** et **6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}** de **N1 poule B**
+ **1^{er}** Poule N2 et **2^{ème}** Poule N2
- Division 3** 1 Poule de 8 équipes
Composition : **Dernier** Poule A N1 + **Dernier** Poule B N1
et les autres équipes de N2

Catégorie U20

Catégorie U20 sur 3 ans (U20-U19-U18), sans limitation du nombre de joueurs U20 par rencontre.
Pas de championnat en Savoie cette saison à cause d'un nombre insuffisant d'équipes.
Cinq clubs engagent une équipe dans le championnat du District de Haute Savoie (Niveau D2).

Une réunion sera organisée le lundi 17 septembre 2018 au District de Haute-Savoie réunissant la commission sportive 74 et les clubs savoyards engagés dans le championnat U20 haut-savoyard.

3/ Rappel de certains règlements 2018/2019

Mixité

Article 155 R.G. de la FFF

1. Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :
 - de leur catégorie d'âge,
 - de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.
2. Par ailleurs les équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13 dans les conditions de l'article 136.3 des présents règlements.
3. En outre, les joueuses U16 F appartenant à un pôle "Espoirs" ou au pôle "France" peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

Ainsi, par exemple, une joueuse U14 F pourra participer à une compétition masculine ouverte aux U14, tel qu'un championnat U15 Minimes, ainsi que dans une compétition de District ouverte aux U13, tel qu'un championnat U13 Benjamins.

Surclassement des joueurs

Articles 73 des RG de la F.F.F

1. Sur autorisation médicale explicite figurant sur la demande de licence, les joueurs et les joueuses peuvent pratiquer dans les seules compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence, sauf pour les licenciés U18 et U18 F qui peuvent pratiquer en Senior.

Ainsi, un joueur licencié U15 (né en 2003) pourra, sur autorisation médicale, jouer dans un championnat U17 Cadets (dans lequel évolue également des joueurs U17) puisque c'est la compétition de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne (U16) mais pas dans un championnat U19.

Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

Dans les mêmes conditions d'examen médical :

- les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior en compétitions nationales, dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve ;
- les joueuses U16 F et U17F peuvent pratiquer en Senior dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match.

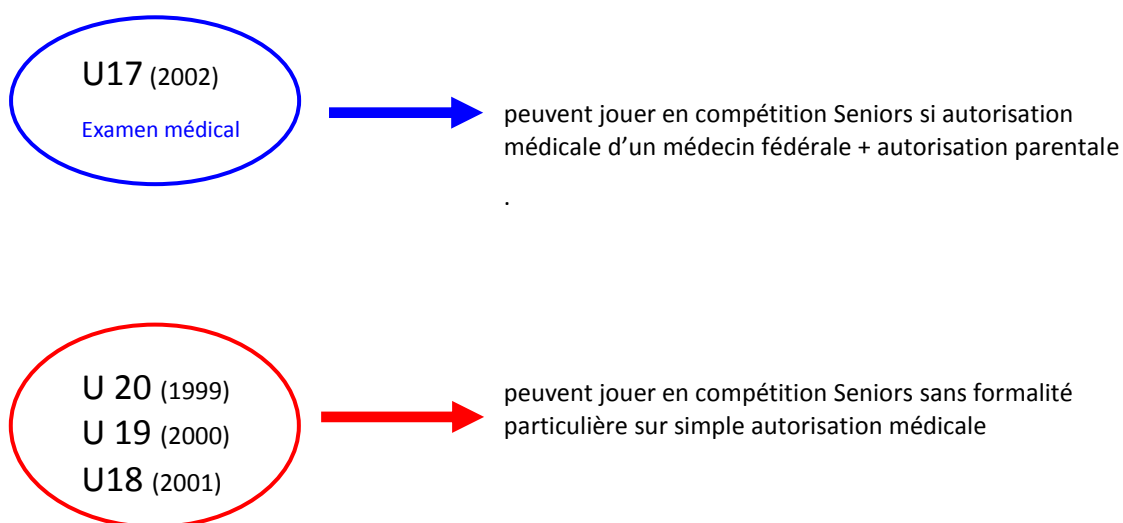
Article 168 des RG de la FFF

1. Dans les compétitions des catégories U12 / U12F à U15 / U15F, il peut être inscrit sur la feuille de match :
 - un nombre illimité de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée, - au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée.
 (A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est U14, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U13 et au maximum 3 joueurs U12).
2. Une équipe disputant une compétition rencontre ouverte aux licenciés U8 / U8F à U11 / U11 F ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses surclassés au sens de l'article 73 des présents règlements.

SURCLASSEMENT EN SENIORS

	Joueurs Licence	Possibilité de jouer en seniors		Conditions du sur-classement
		OUI	NON	
Juniors U20	U20 (né en 1999)	X		-
	U19 (né en 2000)	X		Peuvent jouer en catégorie Seniors sur simple autorisation médicale de pratiquer en catégorie supérieure, figurant sur leur demande de licence.
	U18 (né en 2001)	X		
Cadets U17	U17 (né en 2002)	X		- Certificat médical d'aptitude à pratiquer en Seniors délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale - Autorisation parentale
	U16 (né en 2003)		X	

CONDITIONS DE QUALIFICATION DU SUR-CLASSEMENT



L'examen médical de sur-classement pour les joueurs U17 (né en 2002), réalisé par un médecin fédéral, est destiné à juger de l'aptitude à pratiquer le football en catégorie Seniors. Pour cela, un dossier de demande de sur-classement doit être transmis à la Ligue.

Ce dossier est téléchargeable sur le site internet de la Ligue :

<https://laurafoot.fff.fr/documents/?cid=39> :

- Demande de surclassement
- Liste des médecins fédéraux

DEMANDE DE MODIFICATION DATE ET HORAIRE

Rappel des articles – Règlements sportifs du District (A.G. LA ROCHETTE 23 juin 2018)

34 1 2

Les clubs pourront modifier la date et l'horaire des rencontres (ou l'inverser) avec l'accord des deux clubs.

34.1.2.1 - Compétition avec utilisation de la F.M.I.

Les demandes de modifications devront être réalisées par Footclubs par les clubs, et cela au plus tard le lundi avant 18h00 qui précède la date programmée de la rencontre.

Pour les matchs programmés en semaine, la demande (telle que formulée ci-dessus) devra parvenir au District au plus tard le lundi avant 18h00 de la semaine précédente.

De plus, pour les demandes de modification de date concernant les rencontres devant se dérouler après le 1er mai, ces rencontres ne pourront pas être décalées après la date initialement prévue par le calendrier, mais elles se joueront obligatoirement avant.

34.1.2.2.- Autres compétitions sans utilisation de la F.M.I. :

Les demandes devront parvenir au District par écrit à l'aide du formulaire officiel prévu par le District dûment complété par les deux clubs, et cela au plus tard le lundi avant 18h00 qui précède la date programmée de la rencontre.

Pour les matchs programmés en semaine, la demande (telle que formulée ci-dessus) devra parvenir au District au plus tard le lundi avant 18h00 de la semaine précédente.

De plus, pour les demandes de modification de date concernant les rencontres devant se dérouler après le 1er mai, ces rencontres ne pourront pas être décalées après la date initialement prévue par le calendrier, mais elles se joueront obligatoirement avant.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Pour rappel en cas de problèmes d'utilisation de la F.M.I., un rapport d'incident doit être transmis au District dans les meilleurs délais (rapport téléchargeable sur le site internet du District de Savoie).

CATEGORIES D'AGE

<u>CATEGORIES D'AGES 2018 / 2019</u>			
Senior –Vétéran Senior incluant U20 (- 20 ans) U19 (- 19 ans) U18 (- 18 ans) U17 (- 17 ans) U16 (- 16 ans) U15 (- 15 ans) U14 (- 14 ans) U13 (- 13 ans) U12 (- 12 ans) U11 (- 11 ans) U10 (- 10 ans) U9 (- 9 ans) U8 (- 8 ans) U7 (- 7 ans) U6 (- 6 ans) dès leurs 5 ans Football Loisir Futsal	né avant 1984 né entre 1984 et 99 né en 1999 né en 2000 né en 2001 né en 2002 né en 2003 né en 2004 né en 2005 né en 2006 né en 2007 né en 2008 né en 2009 né en 2010 né en 2011 né en 2012 né en 2013 né avant 2001 né avant 2000	Senior F incluant U20 F (- 20 ans) U19 F (- 19 ans) U 18 F (-18 ans) U 17 F (- 17 ans) U 16 F (- 16 ans) U15 F (- 15 ans) U14 F (- 14 ans) U13 F (- 13 ans) U12 F (- 12 ans) U11 F (- 11 ans) U10 F (- 10 ans) U9 F (- 9 ans) U8 F (- 8 ans) U7 F (- 7 ans) U6 F (- 6 ans) dès leurs 5 ans	née avant 1999 née en 1999 née en 2000 née en 2001 née en 2002 née en 2003 née en 2004 née en 2005 née en 2006 née en 2007 née en 2008 née en 2009 née en 2010 née en 2011 née en 2012 née en 2013



RAPPEL DES DATES DES ENGAGEMENTS

à réaliser par Footclubs pour les catégories suivantes

U17 Cadets	(26 €/équipe)	<u>17 Août 2018</u>
U15 Minimes	(26 €/équipe)	<u>17 Août 2018</u>
<u>U15 à 8</u>	(26 €/équipe)	15 Septembre 2018
<u>U17 à 8</u>	(26 €/équipe)	15 Septembre 2018
<u>U13 Benjamins</u> (toutes catégories)	(gratuit)	03 septembre 2018

sur formulaire en ligne (accès sur le site <http://savoie.fff.fr>)

<u>U11 - Pupilles</u>	(gratuit)	03 Septembre 2018
<u>U9 - Poussins</u>	(gratuit)	10 Septembre 2018
<u>U7 - Débutants</u>	(gratuit)	17 Septembre 2018